

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Les savoir-faire de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame appliqués à la cathédrale de Strasbourg et sa collaboration coutumière



Personnel de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame en 2014 accompagné de Roland Ries, administrateur et maire de Strasbourg (1^{er} rang, 4^e en partant de la droite).

Crédits : Frantisek Zvardon, Éditions La Nuée bleue

Présentation sommaire

Depuis près de 800 ans, la cathédrale de Strasbourg est entretenue par une même institution, la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, institution laïque créée pour en assurer la construction. Grâce à son mode de fonctionnement particulier, cette institution a traversé les aléas de l'histoire sans interruption.

Ainsi, elle en assure toujours l'entretien, la conservation et la restauration grâce à l'enrichissement des pratiques et à l'accumulation d'une documentation d'une richesse exceptionnelle à travers les siècles. L'attachement manifesté par les communautés est tangible dans la préservation des pratiques et savoir-faire au sein de l'atelier de la Fondation, dans la perpétuation du don, et dans son statut juridique particulier, qui présente une dimension coutumière originale.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



La cathédrale de Strasbourg en 2009.
Crédits : Fondation de l'Œuvre Notre-Dame,
Strasbourg



La maison de l'Œuvre Notre-Dame.
Crédits : Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, Strasbourg

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Artisans de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame en 2016 aux ateliers du quartier Strasbourg-Meinau.
Crédits : Stéphan Woelfel *alias* Simon Woolf



Collection des moulages de la Fondation, faisant partie du fonds documentaire.
Crédits : Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, Strasbourg

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



**Chantier actuel de la cathédrale,
avec un échafaudage installé devant le bras sud du transept (2013).**
Crédits : Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, Strasbourg

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

I.1. Nom de l'élément

Indiquez le nom employé par la communauté ou le groupe concerné pour désigner l'élément et, le cas échéant, ses variantes.

La fondation de l'Œuvre Notre-Dame de Strasbourg, institution coutumière au service de la cathédrale de Strasbourg et ses pratiques de sauvegarde

Le terme « Fondation de l'Œuvre Notre-Dame » apparaît après la Seconde Guerre mondiale. Durant le Moyen Âge et au XIX^e siècle, l'institution était désignée sous les noms d'Œuvre Notre-Dame (encore appelée ainsi de nos jours par le grand public), d'Œuvre, de *Frauenwerk*, de *Frauenwerkstiftung* ou encore de *Stiftung*. Par commodité de lecture, nous prenons le parti d'employer les termes « Fondation » ou « Fondation de l'Œuvre Notre-Dame » tout au long de la fiche.

I.2. Type d'élément selon la classification Unesco

Indiquez le ou les domaines de l'élément :

- traditions et expressions orales
- arts du spectacle
- **pratiques sociales, rituels ou événements festifs**
- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- **savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel**
- **autres**

I.3. Communauté(s), groupe(s) associé(s) à l'élément

Décrivez la ou les communauté(s) ou le ou les groupe(s) et, le cas échéant, le ou les individus qui créent, entretiennent et transmettent l'élément du patrimoine culturel immatériel (PCI).

Les individus qui forment communauté ou qui, à titre individuel, reconnaissent en la Fondation un patrimoine culturel immatériel, auquel ils sont attachés, agissent dans le sens de sa transmission et de sa recréation permanente et expriment vis-à-vis d'elle un fort attachement. Ainsi, on retrouve au sein des communautés :

- Le personnel de la Fondation (33 personnes). Ce groupe constitue une communauté institutionnelle, car gestionnaire d'un ensemble varié de ressources, fondé sur un principe de pérennité ;
- Les représentants de l'État, propriétaire de la cathédrale ;
- Les mécènes et donateurs (*cf. infra* la partie Description) ;
- Des croyants et la Fabrique de la cathédrale, attachés à la dimension architecturale du bâtiment au-delà de sa dimension culturelle ;
- Certains visiteurs de la cathédrale qui, par leur intérêt pour le monument, sont conduits par ricochet à découvrir la Fondation et à s'y intéresser ;
- Un groupe de soutiens inconditionnels, qui se considère comme porteur et détenteur de PCI. Il s'agit de personnes habituées à participer à tous les moments forts de la vie de la Fondation.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Il existe donc un lien affectif fort qui lie les membres de la communauté à la cathédrale. Considérée avant tout comme un monument à très forte valeur affective, la cathédrale apparaît comme un artefact associé à la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame en tant que patrimoine culturel immatériel. Cette permanence du bâtiment et ce désir de se mettre à son service pour en assurer la pérennité permettent une transition, un « transfert » de l'affection populaire vers les bâtisseurs, et vers la Fondation dans toutes ses dimensions. L'équilibre entre la valeur matérielle de la cathédrale et la valeur immatérielle de la Fondation a été effectivement constamment évoqué par la communauté lors des entretiens.

I.4. Localisation physique de l'élément

Indiquez le lieu de pratique de l'élément (municipalité, vallée, pays, communauté de communes, lieu-dit...).

La Fondation de l'Œuvre Notre-Dame se situe au cœur de Strasbourg, dans la région Grand-Est de la France. Depuis sa création, le siège de la Fondation est installé au 3, place du Château, dans le bâtiment cédé par l'un de ses administrateurs dès 1295.

Les activités de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame sont concentrées autour de la cathédrale de Strasbourg. À l'origine, les ateliers furent installés au pied de l'édifice, parfois dans les galeries attenantes. Les artisans se trouvent ainsi au plus proche du monument dont ils ont la charge.

L'édifice qui accueille la Fondation est composé d'une aile gothique d'origine et d'une aile Renaissance datant de la fin du XVI^e siècle. La bibliothèque et la photothèque de la Fondation y sont hébergées. Le bâtiment abrite également depuis 1931 le musée de l'Œuvre Notre-Dame, structure municipale distincte de la Fondation, dont une partie importante des collections provient de la Fondation et de la cathédrale.

À votre connaissance, l'élément est-il pratiqué d'une manière similaire en France et/ou à l'étranger ? Si oui, précisez à quel endroit et/ou dans quel pays ?

L'atelier de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame est le seul atelier affecté à une cathédrale existant encore en France. Les travaux de restauration des autres cathédrales françaises sont réalisés par des entreprises privées sur commande des directions régionales des Affaires culturelles (DRAC), services déconcentrés de l'État.

En Europe, en revanche, la présence d'ateliers rattachés à une église ou à une cathédrale n'est pas rare. Il existe des ateliers en Allemagne, en Suisse, ainsi qu'en Autriche et en Europe de l'Est et du Nord, en Italie, en Espagne, en Angleterre. Les ateliers italiens comptent parmi les plus anciens, la création de l'atelier de Pise étant attestée dès le XII^e siècle. Le mode d'administration et de gestion de ces ateliers diffère selon les structures : la gestion peut en être confiée au chapitre, au diocèse, à une association, aux Monuments historiques, etc.

Une des particularités de l'atelier strasbourgeois est son travail exclusivement manuel. Aucun autre atelier ne respecte encore ce principe. Dans le paysage européen des ateliers de cathédrales, celui de Strasbourg est l'un des seuls à avoir perduré sans interruption depuis le Moyen Âge, et sa longévité en fait un cas rare en Europe. C'est ce qui confère à la Fondation une place particulière dans le paysage européen et ce, dès le XV^e siècle. En effet, vingt années après l'achèvement de la flèche de la cathédrale en 1439, la loge des tailleurs de pierre de Strasbourg sera nommée loge suprême pour le Saint Empire romain-germanique, disposant du droit de juridiction en dernier recours en cas de conflit entre autres ateliers de l'espace de l'Empire. Son statut de Loge suprême lui sera retiré par arrêté impérial en 1721, mais cette réputation d'excellence et de prépondérance perdure dans les réseaux européens de cathédrales.

La Fondation possède une collection d'une trentaine de plans médiévaux de la cathédrale de Strasbourg, qui en fait la troisième collection de ce type la plus importante en Europe. Leur conservation est aujourd'hui assurée par le musée de l'Œuvre Notre-Dame, qui leur a aménagé une salle de consultation dédiée en 2015.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

L'originalité des pratiques de l'atelier strasbourgeois réside également dans la gestion raisonnée d'un patrimoine immobilier et foncier pratiquée dès le XIII^e siècle.

La Fondation de l'Œuvre Notre-Dame n'apparaît donc pas comme unique mais son organisation et son mode de fonctionnement lui confèrent une singularité certaine.

I.5. Description de l'élément

Décrivez la pratique actuelle de l'élément. Donnez le plus de précisions possible : résumez ce que vous savez de l'élément du patrimoine tel qu'il s'observe aujourd'hui, en répondant aux questions quoi ?, comment ?, qui ?, où ?, quand ? et depuis quand ? Indiquez également les matériaux, les outils, les machines ou les objets constitutifs de la pratique. La description doit tendre vers l'objectivité et être dénuée de jugement de valeur.

Organisation de la Fondation

La Fondation de l'Œuvre Notre-Dame est attestée dès le premier quart du XIII^e siècle à Strasbourg, Elle apparaît dans le contexte de reconstruction de la cathédrale entreprise à la fin du XII^e siècle. Dès les années 1290, la municipalité prend l'ascendant sur l'évêque et place la Fondation sous son autorité. Depuis lors, le maire de Strasbourg est l'administrateur de la Fondation et il en recrute le personnel. Les missions de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame n'ont jamais évolué et ont été formalisées par un arrêté consulaire de novembre 1803 indiquant qu'elle doit « collecter et gérer au mieux ses biens, dont les revenus sont exclusivement dédiés au financement des travaux de conservation et d'entretien de la cathédrale de Strasbourg ».

La Fondation est organisée autour d'un pôle technique, d'un pôle documentaire et d'un pôle administratif. Là encore, la situation a peu évolué, puisque l'organigramme actuel présente encore de nombreuses similitudes avec l'organigramme médiéval. L'institution compte au total 33 salariés, dont 22 personnels techniques ont en charge les opérations de conservation-restauration, de l'élaboration des programmes de travaux à leur réalisation sur chantier. Une veille permanente sur les évolutions technologiques est assurée, afin d'adopter, tout en préservant l'esprit des savoir-faire accumulés au fil des siècles, les moyens permettant d'œuvrer plus efficacement et dans le respect de la déontologie de la conservation-restauration. Le pôle administratif compte 6 personnes et a en charge la gestion des ressources nécessaires au financement des travaux. Ces ressources proviennent de l'exploitation du patrimoine immobilier (accumulé au fil des siècles) et touristique ainsi que des dons, mécénats et ventes de produits dérivés. Le pôle documentaire (3 personnes) a la charge de la documentation de la Fondation, de sa conservation et de sa valorisation.

Un fonctionnement original dû à un contexte juridique spécifique

Le contexte juridique dans lequel évolue la Fondation est atypique dans le paysage des ateliers de cathédrales européens et des gestionnaires d'édifices religieux en France. La Fondation est régie selon des règles coutumières dans le sens où elles découlent d'une organisation non écrite qui se transmet depuis près de huit siècles. La coutume est l'une des sources du droit, issue d'un usage général et répété, et dont l'autorité est reconnue par tous, à condition de ne pas aller à l'encontre d'une loi [*Dictionnaire Larousse*, édition 2010].

À trois moments dans l'histoire de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, le cadre a pu être précisé.

Une clarification laïque-religieuse au Moyen Âge. – À l'origine, la Fondation est une fabrique, un établissement public du culte destiné à financer le chantier de la cathédrale et à en assurer les dépenses cultuelles. Son acte de fondation n'a pas été retrouvé, il est même probable qu'il n'ait jamais été rédigé. La municipalité éclipse progressivement l'autorité épiscopale sur la Fondation à la fin du XIV^e siècle, malgré les tentatives épiscopales de retrouver leur emprise sur la Fondation. À la fin de l'Ancien Régime, la Fondation apparaît comme une entité particulière héritière d'une longue tradition : c'est une fabrique créée par le clergé pour servir un édifice religieux, mais elle est gérée sous la conduite municipale depuis les premières années de son existence.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

La clarification public-privé de 1803. – Durant la Révolution française, les biens de la Fondation n'échappent pas à la nationalisation. En 1803, Napoléon Bonaparte promulgue un édit consulaire visant à clarifier les rapports entre l'État et la Municipalité, et qui confirme le caractère public et laïc de l'institution. Désormais l'État est propriétaire de l'édifice, comme pour toutes les cathédrales du pays, mais la Fondation doit affecter ses revenus à l'entretien exclusif de la cathédrale. Ses biens sont administrés et gérés par la Ville de Strasbourg, mais sans qu'ils ne soient confondus avec ceux de cette dernière. Le budget de la Fondation est un budget autonome, sans lien avec celui de la Ville. L'institution est une personne morale de droit privé, mais reste administrée selon les dispositions du droit public.

La clarification État-Fondation de 1999. – Après la promulgation de l'arrêté consulaire, le statut juridique de la Fondation n'a plus été contesté. Toutefois, il nécessitait de régler les difficultés inhérentes à la cohabitation sur un même édifice de deux acteurs qui assuraient chacun ses missions sans réelle coordination avec l'autre. Il s'agit d'un usage coutumier du droit, d'un héritage de la tradition des maîtres d'œuvre en place à la Fondation depuis le XIII^e siècle. C'est pour régler cet état de fait, qu'en 1999, une convention vient préciser les relations entre l'État français, propriétaire de la cathédrale de Strasbourg, et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame. La gouvernance de la cathédrale est organisée dans un cadre tripartite, puisqu'un comité de pilotage, réunissant le préfet de région, le maire-administrateur de la Fondation et l'archevêque de Strasbourg, arrête la répartition des opérations de conservation-restauration sur la cathédrale. Les opérations conduites par la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame sont financées par elle et constituent un avantage en nature consenti à l'État français. La maîtrise d'œuvre des opérations de conservation-restauration est confiée à un architecte commun, l'architecte en chef des Monuments historiques (ACHM) en charge de la cathédrale de Strasbourg.

Une fondation qui s'autofinance. – La Fondation assure le financement des opérations qui lui reviennent avec ses fonds propres. Sa capacité d'autofinancement est un élément important pour ses pratiques puisque cela lui permet de supporter les coûts de travaux dont elle a obtenu la délégation de maîtrise d'ouvrage par l'État. Ses revenus propres sont complétés par une subvention versée par la Ville de Strasbourg, ce qui lui permet de s'affranchir en partie des contraintes du secteur marchand. Cette capacité d'autofinancement est un héritage de son histoire, au cours de laquelle la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame a pu bénéficier de dons tant sous forme pécuniaire qu'en nature (immeubles et terres). Ces pratiques étaient particulièrement importantes au moment de la période de construction de la cathédrale et se sont par la suite réduites, mais sans jamais disparaître. La tradition et la gestion des moyens de l'autofinancement, si elles ont vocation à être perpétuées, doivent toutefois se renouveler. Des moyens modernes et innovants sont mis au service de ces pratiques. Ainsi, le patrimoine immobilier est géré à l'aide d'outils informatisés et la Fondation a initié, en 2015, une campagne de financement participatif (*crowdfunding*) avec la possibilité d'effectuer des dons en ligne. Les moyens traditionnels de donation ne disparaissent pas, mais s'enrichissent pour élargir l'offre et permettre à un nouveau public d'apporter son soutien.

Une communauté opérative au service de la cathédrale de Strasbourg

Ce qui caractérise la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame est bien sa présence ininterrompue auprès de la cathédrale de Strasbourg depuis près de 800 ans. Par l'observation et la proximité avec la cathédrale, la longévité et l'expérience, les artisans perpétuent et développent leur savoir-faire en se spécialisant dans l'entretien-conservation-restauration de la cathédrale. Cette longévité permet, par ailleurs, une accumulation collective des savoirs, qui contribue à l'enrichissement permanent du fonds documentaire.

Les artisans de la Fondation perpétuent leur savoir-faire « à l'ancienne ». Ils utilisent des techniques inchangées depuis le Moyen Âge (*cf.* en annexe, la liste des outils). Pour autant, ils font évoluer leurs pratiques dans le respect de leur savoir-faire traditionnel. La modernité se met au service de la transmission, et apporte plus d'efficacité au processus d'études et de réalisations.

Il s'opère une transmission directe des techniques et méthodes au sein de l'atelier, d'artisan à artisan, d'artisan à compagnon de passage ou à apprenti. L'observation et la reproduction de gestes fait partie intégrante de la pratique en vigueur et contribue à la formation d'artisans capables de conserver-restaurer

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

la cathédrale de Strasbourg. L'outil « cathédrale », en tant que support des pratiques, est lui-même un vecteur de transmission, que les générations successives d'artisans se transmettent.

D'autre part, les travaux entrepris pour la cathédrale sont documentés de manière exhaustive. Un riche fonds documentaire s'est constitué depuis le XIII^e siècle, qui permet la perpétuation des pratiques d'entretien du monument et le développement de nouvelles techniques opératives. La documentation écrite, iconographique ou matérielle permet en effet de perfectionner la connaissance du bâtiment, d'en déceler les subtilités techniques, de retrouver d'anciennes méthodes de travail.

La perpétuation du don et l'attachement populaire à « l'institution cathédrale » en tant que patrimoine

La Fondation se distingue par sa fonction de « passeur de patrimoine », par son organisation financière et professionnelle et, en cela, elle s'attire un profond attachement peu formulé ou tacite.

De par son caractère universel et artistique, la cathédrale de Strasbourg a une portée symbolique qui s'étend au-delà de sa dimension religieuse. C'est la raison pour laquelle nombreux sont ceux qui lui témoignent leur attachement. Par ricochet, cet attachement bénéficie à la Fondation.

Cet attachement populaire vis-à-vis de la Fondation se manifeste par un mode de financement particulier. La création de la Fondation en 1224 est motivée par la nécessité de gérer et d'administrer l'important afflux de dons et legs de la population en faveur du chantier de reconstruction de la cathédrale. 800 ans plus tard, des mécènes effectuent toujours des dons : ils sont 170 en 2016. Les dons des fidèles répondaient au Moyen Âge à des préoccupations posthumes : les donateurs recevaient des lettres d'indulgences en échange de leur générosité en faveur de la Fondation.

En 1902 est créée la Société des amis de la Cathédrale de Strasbourg. Son objectif est de mobiliser la population pour soutenir de futurs travaux de réfection de la cathédrale. De nombreuses personnalités soutiennent sa création : le maire de Strasbourg, l'évêque, des membres de l'Université, de l'Église, des musées, des Monuments historiques, etc. Dès les premières années, la Société fait paraître une publication appelée *Strassburger Münsterblatt*. Les motivations des donateurs prennent désormais un aspect plus culturel, et témoignent d'un souci patrimonial.

Le don perpétré en faveur de la Fondation donne tout son sens civil et laïc à la cathédrale, objet ou artefact associé à la Fondation en tant que patrimoine immatériel. Elle n'est pas l'objet de la dévotion des mécènes, mais plutôt un symbole de l'architecture et de la mémoire des générations d'artisans à préserver. Cet aspect populaire et participatif du don reflète la transmission d'une pratique originelle, même si les motivations des donateurs ont profondément changé. L'attachement des donateurs à la Fondation traduit leur attachement au caractère « laïc » et patrimonial de la cathédrale, qui est considérée comme un lieu symbolique de la cité. La pratique immatérielle rejoint ainsi le matériel, la conscience d'être un passeur de patrimoine se retrouvant dans l'acte de préserver un édifice pour le moins matériel.

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

Indiquez des informations sur son mode de transmission, sa vitalité ou sa fragilité, les personnes qui le pratiquent, l'entretiennent et le transmettent, son contexte de réalisation ou de pratique, son évolution, ses adaptations et ses emprunts, les organisations concernées, etc.

La transmission d'un savoir-faire et d'un attachement

Le métier de technicien de la pierre à la Fondation de l'Œuvre Notre Dame est spécifique en cela qu'il est pratiqué sur un objet exclusif qu'est le « monument cathédrale » : la pratique est constante, qualifiée et soutenue. Dans le cadre de l'apprentissage, l'accent est mis sur les pratiques et les valeurs de dévouement à la cathédrale : leur origine, leur pertinence et leur usage sont inculqués à l'apprenti par son maître d'apprentissage en plus des enseignements de base délivrés par les formations classiques. L'enseignement de la taille manuelle, exclusif à la Fondation, est une pratique rare même pour les compagnons chez lesquels la transmission des techniques est particulièrement poussée.

L'attachement populaire à la Fondation et à la cathédrale se constate par une grande appétence des Strasbourgeois pour la connaissance de leur édifice. À titre d'illustration, les Éditions de la Nuée bleue,

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

initiatrices de la collection d'ouvrages « La grâce d'une cathédrale », ont relevé que l'ouvrage consacré à la cathédrale de Strasbourg s'est vendu sans commune mesure par rapport aux autres *opus*. L'ouvrage a d'ailleurs été réédité quatre fois depuis 2007. Ce sentiment de forte proximité avec le bâtiment est partagé, outre par les artisans de la Fondation, par toute la communauté identifiée.

Cependant, s'il est possible de penser que l'attachement n'est pas transmissible car celui-ci ne s'apprend pas, il convient de considérer que sa transmission se révèle comme étant une construction intellectuelle par acquisition de connaissances. Autrement dit, et dans la perspective de ce projet d'inscription, la Fondation l'Œuvre Notre-Dame concourt à l'élaboration de cet attachement par différentes facultés du sujet, qui donnent accès à l'exercice et à l'expérience de l'intellectualité. Ce sont la *perception*, l'*imagination*, le *jugement* et la *mémoire*. En effet, l'action de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame :

- favorise la manifestation de chacune de ces facultés à travers une démarche d'apprentissage : la salle pédagogique de la Fondation permet aux visiteurs d'établir un rapport entre les techniques de taille et les métiers, conditions de la construction/rénovation des cathédrales et en particulier celle de Strasbourg ;
- contribue à la formation d'un imaginaire, dans lequel la valeur de l'attachement à la cathédrale-symbole conduit à l'émergence d'une créativité, comme il est possible de le constater chez le chanteur Luc Arbogast ;
- suscite l'émergence d'un jugement, grâce aux cycles de conférences, par exemple, organisés au Münsterhof, salle paroissiale appartenant à l'évêché de Strasbourg.

En outre, la Fondation aménage des moments d'échanges, qui offrent la possibilité aux acteurs de formuler une participation à son action, gage de leur attachement, en donnant un avis sur tout ce qui est relatif à la cathédrale. Enfin, l'engagement de la Fondation œuvre pour le maintien d'une mémoire créatrice d'identités, éléments d'un attachement, car elle est, elle-même, l'expression de la pérennité d'une mémoire qui dure depuis huit siècles.

Pour résumer, la transmission de l'attachement ne peut être comprise que par la médiation de procédés que sont les visites, les conférences, les lectures, les ateliers, pour ne citer que ceux-ci. De manière générale, le transfert de connaissances crée un lien affectif et intellectuel entre l'émetteur (la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame) et le récepteur (les différents publics), puis entre ces acteurs et le monument qui doit son existence et sa pérennité à l'action de la Fondation. Enfin, la transmission de cet attachement se manifeste par la fréquentation assidue des activités de la Fondation, en particulier à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, non seulement par le grand public, mais encore par d'anciens employés de la Fondation et par la détention d'éléments de la cathédrale par des particuliers et/ou des collectivités, par exemple des copropriétés qui les exposent à l'entrée de leurs immeubles.

Des ressources documentaires uniques

Un important vecteur de transmission de la pratique, du savoir et du savoir-faire réside dans l'existence d'un ensemble de ressources documentaires associées à la cathédrale, elle-même constituant un livre ouvert qui s'offre à la lecture des artisans-praticiens. Depuis la création de la Fondation, la documentation systématique des activités au fur et à mesure des chantiers est l'une de ses priorités.

Regroupées en plusieurs lieux (à la Fondation, mais aussi au musée de l'Œuvre Notre-Dame, aux Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg et aux Archives départementales), les ressources documentaires sont avant tout un instrument de travail pour le personnel, mais également un instrument de recherche pour des demandeurs extérieurs. À la Fondation, la totalité de la production archivistique est considérée comme des archives définitives, comme un témoin transmis de génération en génération. Cette accumulation du savoir contribue de façon privilégiée à conférer à la Fondation une position de centre de ressources, de premier lieu de savoir sur la cathédrale, en raison de la permanence des collections, mais également des compétences et savoir-faire du personnel.

La communauté en recherche de recreation du savoir et d'innovation

Transmission et recreation du savoir et du savoir-faire sont les moteurs de la « communauté institutionnelle » que compose le personnel de la Fondation. Ils peuvent exprimer leur passion et leur attachement au travers des possibilités de prise d'initiatives en termes d'expérimentations, de projets de

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

recherche en vue de retrouver des savoirs ou des pratiques oubliées. C'est en cela également que cette communauté devient réellement détentrice et actrice du patrimoine culturel et immatériel qui est le sien.

La redécouverte d'un outil employé sur la cathédrale par un artisan de la Fondation en 2008, la polka, a permis la restitution fidèle des aspects de taille lors des chantiers de conservation-restauration. Cette redécouverte a engendré un nouvel apprentissage et une réappropriation de pratiques oubliées.

En 2016, trois projets de recherche ont été menés en partenariat avec des universités françaises et allemandes, ainsi qu'avec les services informatique et géomatique de la Ville de Strasbourg :

- projet d'histoire de l'art expérimentale, où la question du passage du dessin à la sculpture était en jeu ;
- projet de restitution de voûtes gothiques selon les procédés médiévaux ;
- modélisation des trois outils médiévaux et leur impression en 3D pour effectuer des opérations de conservation.

III. HISTORIQUE

III.1. Repères historiques

Indiquez au moyen de sources (références bibliographiques, discographiques, audiovisuelles, archivistiques, etc.) quel est l'historique de la pratique ou de l'élément, puis vous l'insérerez dans son contexte.

Chronologie de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame

Début du XIII^e siècle

« L'Œuvre Notre-Dame » ou *Opus Sancte Marie* est créée par le clergé de la cathédrale pour mieux gérer les finances (dons et legs, offrandes et aumônes destinés à la construction de la cathédrale) et l'organisation du chantier de construction de la cathédrale.

1224

Première mention de l'Œuvre Notre-Dame (*opus sancte Marie*) dans un texte qui énumère les possessions du chapitre de la cathédrale, ainsi que des biens propres [*Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, tome IV, vol. 1, p. 37, n° 33].

1263-1264

Après la bataille de Hausbergen en 1262 (et la fin de la domination épiscopale sur la ville de Strasbourg), le haut chapitre retire à l'évêque l'exclusivité de l'administration des finances relatives à la construction.

1274 (ou 1276)

Installation de l'administration de l'institution dans une maison située à proximité de la cathédrale.

1282-1286

Transfert de l'administration de l'Œuvre Notre-Dame du chapitre à la Ville. Le chapitre garde le droit de contrôle sur l'administration de la construction de la cathédrale.

1397

Après un incendie, la Maison de l'Œuvre Notre-Dame est reconstruite grâce à l'administrateur Ellenhardt.

1399

Réorganisation de l'Œuvre Notre-Dame après la révocation du maître d'œuvre Klaus de Lohre (en raison de conflits financiers opposant la municipalité et l'évêque), du receveur, du chapelain et de deux administrateurs de l'Œuvre Notre-Dame.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

1439

Achèvement de la flèche de la cathédrale par Jean Hültz. Par la suite, montée en puissance de l'Œuvre Notre-Dame en tant que loge impériale.

1459

Rassemblement à Ratisbonne des maîtres des loges du Saint Empire romain-germanique pour dresser leurs statuts. Selon ces statuts, la loge de Strasbourg obtient le titre de loge suprême du Saint Empire romain-germanique.

1727

Confirmation d'un décret impérial de 1707 révoquant définitivement la compétence de la loge suprême de Strasbourg.

1793

La cathédrale devient « temple de la Raison ». Le patrimoine de l'Œuvre Notre-Dame est sécularisé et son administration est confiée jusqu'en 1802 à la Régie des domaines de l'État français.

1803, 25 novembre (3 frimaire an XII)

Par arrêté consulaire, l'administration de l'Œuvre Notre-Dame est restituée à la Ville de Strasbourg. C'est la fin de la sécularisation de la Fondation.

1923

Un arrêt de la cour d'appel de Colmar confirme que la municipalité de Strasbourg est investie du droit d'administrer l'Œuvre Notre-Dame.

1938

Première convention pour l'organisation des travaux sur la cathédrale entre l'Œuvre Notre-Dame et le service des Monuments historiques. Ces travaux ne seront plus dorénavant exécutés en commun mais divisés en deux parties, dont l'une serait payée entièrement par l'Œuvre et l'autre par l'État. Chaque année des propositions seraient présentées séparément.

Cette solution permet au service des Monuments historiques de conserver un droit de regard sur les travaux exécutés par l'Œuvre Notre-Dame au point de vue artistique et archéologique, sans s'immiscer dans la gestion du budget de l'Œuvre Notre-Dame.

1999

Convention entre le ministère de la Culture et de la Communication et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, lui donnant un statut de maître d'ouvrage délégué sur la cathédrale de Strasbourg et instaurant pour les chantiers de conservation et de restauration un maître d'œuvre unique pour la cathédrale.

III.2. Les récits liés à la pratique et à la tradition

Indiquez de quelle manière la communauté se représente l'histoire de la pratique ou de l'élément.

Il n'existe pas de récits à proprement parler de l'élément. En revanche, des livres de comptes et de donations remontent au XIV^e siècle, dont l'étude permet de retracer la vie de la Fondation au travers de ses recettes et dépenses. Depuis 1897, des livres journaliers tenus par les responsables d'ateliers sont les témoins et le reflet de l'activité technique pratiquée à la Fondation ; ces livres d'activités sont aujourd'hui encore renseignés au moyen de logiciels dédiés.

Le personnel de la Fondation ne cherche pas à constituer de récit allégorique ou romancé de la pratique, mais bien davantage à transmettre des savoirs et savoir-faire.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

La communauté des personnes attachées à la Fondation ne crée pas de récits de la pratique, mais elle demeure désireuse de connaître les pratiques en vigueur et les actions menées par le personnel. En cela, les documents produits par la Fondation constituent pour cette communauté une source d'intérêt.

IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

IV.1. Viabilité de l'élément

Indiquez les menaces éventuelles pesant sur la pratique et la transmission de l'élément.

Même s'il est difficile de parler de menace qui pèse sur la pratique, il demeure des points de vigilance que la Fondation se doit d'examiner. Il est important de préserver la continuité des chantiers sur la cathédrale, sans quoi le savoir-faire et la transmission des pratiques opératives ne pourraient plus avoir lieu. La spécificité des artisans liée à une action exclusive sur l'édifice ne saurait résister à une diversification de leurs champs d'action. Placer la Fondation au centre de la connaissance de la cathédrale, l'ériger en garante des bonnes pratiques de sauvegarde est primordiale et ne sera possible qu'en maintenant la présence du personnel au chevet du monument.

D'autre part, la perpétuation des pratiques de sauvegardes en vigueur à la Fondation ne peut être possible qu'en affirmant le caractère imprescriptible des textes de cadrage juridique qui organisent les missions de la Fondation. L'édit impérial de 1803 et la convention de 1999 assurent à l'institution sa légitimité sur la cathédrale et précisent que l'objet unique des préoccupations du personnel ne peut être autre que la cathédrale. Ces éléments juridiques sont donc des garde-fous qu'il convient d'affirmer ou de réaffirmer, en période économiquement contrainte.

IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

Indiquez ici les modes et actions de valorisation, les modes de reconnaissance publique (niveaux local, national, international). Des inventaires ont-ils déjà été réalisés ? De quel type de documentation disposez-vous ? Disposez-vous d'une bibliographie ? Quelles sont les mesures de sauvegarde qui ont été prises, le cas échéant ?

À l'heure actuelle, aucun inventaire de la pratique n'a été réalisé. En revanche, les artisans de la Fondation ont constitué un inventaire des outils employés, avec leur traduction allemande et dialectale, encore employée aujourd'hui pour les nommer.

La documentation relative à la Fondation est très variée et très importante. Elle est aussi objet de production documentaire et objet d'études historiques, sociologiques ou ethnographiques.

Pour promouvoir ses activités techniques et de recherche, la Fondation organise un cycle de conférences annuel. Chaque trimestre, le personnel de la Fondation, des chercheurs ou autres techniciens font état des évolutions des connaissances sur la cathédrale et sur l'institution, étudiée de la sorte sous toute la multitude de ses aspects.

Une communication à destination de tous les publics est également effectuée chaque année à l'occasion de journées portes ouvertes : la Fondation ouvre ses portes, des bureaux aux ateliers, pour sensibiliser le public à ses missions et rendre compte de l'avancement des projets en cours.

IV.3. Sources d'archives

Archives de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame

Conservées dans les locaux de la Fondation, elles représentent environ 60 mètres linéaires. Séries G (administration), K (cathédrale aspects généraux) et KT (travaux sur la cathédrale).

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg

Le fonds de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame représente 45 mètres linéaires.

Série 1 OND : Ancien Régime et XIX^e siècle (1324-1903) : registres concernant les dons, consulaires, répertoires, procès-verbaux, inventaires, dossiers sur l'administration du début du XIX^e siècle, comptes (1414-1862), rentes, journal général ;

Série 2 OND : Fondation de l'Œuvre Notre-Dame : titres par localité du XIII^e siècle à 1901 ;

Série 3 OND : archives du XVIII^e au XIX^e siècle : budgets et comptes (1811-1894), liste de personnel de l'administration (1870-1892), acquisition et entretien des immeubles de la Fondation (1871-1892), acquisitions, ventes et échanges de forêts (1871-1891), locations des terrains (1853-1892), travaux de restauration, acquisitions et ventes d'ouvrages d'arts (1810-1903) ;

Série 4 OND : archives de l'organisation de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame répertoriées et déposées en 1994 : photographies, extraits de journaux (XIX^e siècle), dossiers préparatoires des expositions ;

Série 5 OND : registres des visiteurs de la cathédrale de Strasbourg (1937-1944) ;

Série 6 OND : registres, journaux de correspondance (1931-1966), journaux des recettes et dépenses par chapitre (1925-1965).

IV.4. Bibliographie détaillée

BACS = *Bulletin des Amis de la cathédrale de Strasbourg*

UB = *Urkundenbuch der Stadt Strassburg* (Chartrier de la Ville de Strasbourg)

- ARNTZ, Ludwig, *Unser Frauen Werk zu Strassburg. Denkschrift im Auftrag der Stiftsverwaltung veröffentlicht*, Strasbourg, 1897.
- BENGEL, Sabine, « Das Strassburger Münster und die Münsterbauhütte », *Restaurator im Handwerk*, Ausgabe, 4, 2013.
- BENGEL, Sabine, NOHLEN, Marie-Josée, et POTIER, Stéphane, *Bâisseurs de cathédrales. Strasbourg, mille ans de chantiers*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2014.
- BLUMSTEIN, Félix, et SEYBOTH, Adolphe, *Urkunden des Stifts genannt Unser-Lieben-Frauen-Werk, Auszüge betreffend der Stadt Strassburg zukommende Rechte in der Verwaltung des Werkes* (I, 1, 38).
- BLUMSTEIN, Félix, « L'Œuvre Notre-Dame et sa légende », *Revue catholique d'Alsace*, n° I, 1, 39, 1902.
- CLAD, Émile, *Zur Geschichte des Liebfrauenwerkes von Strassburg*, Strasbourg, 1904.
- DETROYES, Émile, « L'Œuvre Notre-Dame de Strasbourg », *Revue catholique d'Alsace*, 1864.
- FORTE, Marie-José, « L'Œuvre Notre-Dame, fabrique de la Cathédrale de Strasbourg », mémoire de maîtrise sous la direction de Francis Rapp, Strasbourg, faculté des Sciences historiques, 1978.
- FUCHS, François Joseph, « L'Œuvre Notre-Dame et la Cathédrale de Strasbourg à travers les archives », *BACS*, n° 11, 1974, p. 21-34.
- FUCHS, François Joseph, « Les comptes de l'Œuvre Notre-Dame des années 1382/1385 », *BACS*, n° 19, 1990, p. 41-52.
- FUCHS, François Joseph, « Les membres de la confrérie des tailleurs de pierre de la cathédrale de Strasbourg de 1623 à 1718 », *BACS*, n° 21, 1994, p. 35-44.
- FUCHS, François Joseph, « Les administrateurs et les régisseurs de l'Œuvre Notre-Dame de Strasbourg. Trois règlements inédits des XIV^e et XV^e siècles », *BACS*, n° 24, 2000, p. 139-148.
- HAEUSSER, Jean-Richard, « L'Œuvre Notre-Dame : une tradition vivante », dans *Les Bâisseurs des cathédrales gothiques*, Strasbourg, 1989, p. 485-492.
- HAEUSSER, Jean-Richard, « Die Münsterbauhütte in Strassburg in ihrer Geschichte und heute », dans *Die Ortenau*, 1992.
- HANAUER, Auguste, « L'Œuvre Notre-Dame de Strasbourg », *Revue catholique d'Alsace*, n° I, 1, 16bis, 1901.
- HANAUER, Auguste, « Nouvelles notes sur l'Œuvre Notre-Dame de Strasbourg », *Revue catholique d'Alsace*, n° I, 1, 16, 1902.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- KIEFLIN, Claude, et ZVARDON, Frantisek, *Excellence d'Alsace : le savoir-faire des entreprises*, Strasbourg, Éditions du Signe, 2015.
- LEFORT, Nicolas, *Patrimoine régional, administration nationale : la conservation des Monuments historiques en Alsace de 1914 à 1964*, Strasbourg, 2013, 2 vol., 1226 pages (ici p. 547-553)
- MARXER, Sylvie, « L'Œuvre Notre-Dame 1429-1540 », mémoire de maîtrise, université des Sciences humaines de Strasbourg, faculté des Sciences historiques, 1989.
- PARISET, François, « Étude sur l'atelier de la cathédrale de Strasbourg entre 1681 et 1789 », *Archives alsaciennes d'histoire de l'art*, n° 8, 1929, p. 169-207.
- SANDER, Éric, « Le statut juridique de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame », *La Revue du droit local*, n° 46, décembre 2005-janvier 2006, p. 3-8.
- SCHIMPF, Anselme, « Les tailleurs de pierre strasbourgeois », dans *Artisans et ouvriers d'Alsace*, Strasbourg, 1965, p. 97-126.
- SCHOCK-WERNER, Barbara, « L'Œuvre Notre-Dame, histoire et organisation de la fabrique de la cathédrale de Strasbourg », dans *Les Bâtitseurs des cathédrales gothiques*, Strasbourg, 1989. p. 133-138.
- SCHOCK-WERNER, Barbara, « Le chantier de la cathédrale de Strasbourg. L'Œuvre Notre-Dame », dans *Chantiers médiévaux*, Paris, 1996.
- WISSEL, R., « Die älteste Ordnung des großen Hüttenbundes der Steinmetzen 1459 », *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, n° 55, 1942, p. 51-133.

IV.5. DVD-Roms

Entre les époques. Les ateliers des cathédrales du Rhin supérieur à travers les âges, 2013.

Le défi des bâtisseurs, 2014.

La leçon de cathédrale, 2015.

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

Indiquez comment et dans quelle mesure les communautés, les groupes, ou, le cas échéant, les individus qui créent, entretiennent et transmettent l'élément ont participé à l'élaboration de la fiche et consenti à l'inclusion dans l'inventaire.

L'idée de l'inclusion de la Fondation à l'inventaire national du PCI a fait l'objet d'un consensus, les communautés témoignant leur volonté de voir les pratiques de sauvegarde de la Fondation préservées et reconnues au niveau national.

La communauté

La communauté étant mouvante et difficilement identifiable autour de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame, l'élaboration de la fiche a été confiée à ses représentants les plus actifs, à savoir le personnel de l'institution. Les membres des communautés ont consenti à participer à une enquête ethnographique pour cerner le contour précis de l'élément à classer. 47 personnes ont pris part à l'enquête, menée sous la conduite de Roger Somé, professeur d'ethnologie au laboratoire Dynamiques européennes, UMR 7367 (CNRS – Université de Strasbourg).

Des manifestations en faveur d'une reconnaissance au titre du PCI

Une volonté commune de valoriser la Fondation est perceptible au sein de la communauté. En interne, le personnel s'est regroupé pour réaliser la fiche d'inventaire et pour accompagner la démarche de l'université de Strasbourg. Pour faire connaître le patrimoine culturel immatériel et la démarche dans laquelle il souhaite engager la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, le personnel de l'institution a organisé

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

une journée « portes ouvertes » dédiée au PCI en juin 2016. À cette occasion a été dévoilé un logo pour la candidature de la Fondation. Par ailleurs, l'animation d'un groupe dédié sur les réseaux sociaux permet à chaque membre de la communauté de s'exprimer, ainsi qu'à chaque personne désireuse d'intégrer la communauté d'y trouver des interlocuteurs et des informations actualisées. Une capsule audiovisuelle a été enregistrée lors d'une réunion du groupe de travail interne sur le PCI, qui témoigne de l'attachement et des débats qui ont eu lieu.

À l'occasion du dernier colloque du *Dombaumeisterverschein.eV* (réseau des ateliers de cathédrales européennes), qui s'est tenu à Pise du 10 au 16 octobre 2016, la Fondation a communiqué sur le patrimoine culturel immatériel et sur le projet de la Fondation. La démarche a été saluée par l'assemblée et de nombreux témoignages de soutien ont été recueillis. Ces actions à destination du public ont vocation à faire connaître le PCI dans sa richesse et sa diversité, dont la Fondation est une illustration.

Année d'inclusion à l'inventaire : 2017

N° d'inventaire Ministère : 2017_67717_INV_PCI_FRANCE_00385